REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

N° 1013 /CRP/MINT/SG/DTR/SDPSR/CC/SFCAM/CA

Yaoundé, le 08 MAI 2026

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports informe l'opinion publique nationale et internationale qu'un concours pour la formation de **120 Experts en sécurité routière** aura lieu le **samedi 1er août 2026** au centre unique de Yaoundé.

A cet effet, les personnes intéressées par ledit concours sont invitées à consulter les conditions d'éligibilité sur le site internet du Ministère des Transports à l'adresse : www.mintransports.cm.

Ampliations :
- SG/PM (pour info) ;
- MINDEL ;
- SG ;
-Chonos / Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Republic of Cameroon
PAIX - TRAVAIL - PATRIE
Peace - Work - Fatherland
Le Ministre
Ministry of Transport
MINISTERE DES TRANSPORTS

ABOUBAKAR SIDIKI BIBEHE Jean Ernest Masséna

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

I-CONDITIONS A REMPLIR POUR LE CONCOURS DE 120 EXPERTS EN SECURITE ROUTIERE, SESSION 2026.

Le concours est ouvert à tout candidat camerounais ou étranger des deux sexes.

I- CONDITIONS EXIGEES

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

I.1 CANDIDATS EXTERNES

- être titulaire d'un Baccalauréat, GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 19 ans au moins et 32 ans au plus à la date du concours.

I.2 CANDIDATS INTERNES

- avoir une ancienneté de service d'au moins cinq (5) ans ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 45 ans au plus à la date du concours.

I.3 POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- être âgé de 19 ans au moins et 32 ans au plus à la date du concours ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- avoir un passeport ou un titre de séjour qui couvre toute la durée de formation.

II – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets de candidature peuvent être :
- déposés dans les Délégations régionales des Transports ;
- transmis en ligne via le site web www.mintransports.cm .

Ces dossiers complets, à deposer ou à transmettre en ligne au plus tard le **19 juillet 2026**, délai de rigueur, comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription téléchargeable sur le site du Ministère des Transports ou à retirer au moment du dépôt de dossier ;
- une demande manuscrite timbrée à 1500 FCFA adressée à Monsieur le Ministre des Transports et précisant le cycle de formation sollicité;

- six (06) photos récentes 4x4 en couleur/fond blanc portant au verso les noms, prénoms, date et lieu de naissance du candidat ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte de séjour couvrant toute la période de formation pour le candidat étranger ;
- un certificat médical signé par un médecin de l'administration, attestant que le candidat est physiquement et mentalement apte à exercer la profession d'Expert en sécurité routière, en lien avec la conduite automobile des véhicules légers et lourds;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de trois (03) mois au plus;
- une attestation de présence effective signée du supérieur hiérarchique du lieu de fonction pour les candidats internes et datant de trois (03) mois au plus;
- une photocopie du reçu, au nom du candidat, justifiant du paiement des frais d'inscription de **25000 (vingt-cinq mille)** FCFA pour les candidats externes et **40 000 (quarante mille)** pour les candidats internes auprès du Délégué régional des Transports ou à **CCA BANK** à travers le compte **N° 10042 00778894801 14,** Intitulé : **ISSERR/CONCOURS**.

NB : - Toutes les pièces certifiées conformes doivent dater de trois (03) mois au plus à la date du depot de dossier ;

- Les candidats ayant choisi la transmission de leurs dossiers en ligne devront deposer l'ensemble des pièces suscitées le jour du concours au sécretariat de l'examen dans une grande enveloppe timbrée à 500 Fcfa (timbre postal) portant leur adresse complète ;

- En ce qui concerne les candidats remplissant les conditions exigibles au présent concours et titulaires du **CAPEC** (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement de la Conduite des véhicules à moteurs) et d'un permis de conduire de la catégorie « C », leur admission sera faite pour la 2ième année sur études de dossiers.

III- REPARTITION DES PLACES DISPONIBLES

FILIERES	EXTERNES	INTERNES	TOTAL
IPCSR	70	10	80
DPCSR	35	05	40
TOTAL	105	15	120

IV- LIEU ET DUREE DE FORMATION

La formation se déroulera à Institut Sous-régional de Sécurité Routière et de Recherches (ISSERR) sis à Yaoundé pour une durée de :

- deux (02) ans pour les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) ;
- trois (03) ans pour les Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR).

V- PROGRAMME ET CALENDRIER DU CONCOURS

V.1 – Epreuves écrites

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficients
Samedi 1er août 2026	08h00 – 11h00	Culture générale	3h	4
	12h00 – 16h00	Epreuve de synthèse professionnelle	4h	6

- L'épreuve de culture générale relève du programme des classes de terminale ;
- L'épreuve de synthèse professionnelle portera sur la **signalisation routière**, **le code de la route**, l'**environnement**, **le véhicule**, **le secourisme**, **la route** et **l'autoroute**.

V.2 – Epreuves orales et pratiques

Dates	Epreuves	Contenus	coefficients
Du 03 au 05 août 2026	pratique	Conduite du véhicule (créneau et circulation)	2
	orale	Entretien avec le jury	3

VI – PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats définitifs seront proclamés par le Ministre chargé des Transports. /-

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon PAIX - TRAVAIL - PATRIE Peace - Work - Fatherland Le Ministre Ministry of Transports MINISTERE DES TRANSPORTS

NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna

Copies :
-SG/PM/(pour info) ;
-MINDEL ;
-SG ;
-IG ;
-Chonos/Archives.